

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville



N° 21.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 28 mars à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Date d'affichage

22 mars 2024

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Olivier MAGNIER, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Etaient représentés : Alain GOLETTO (pouvoir à Mme ROUSSY), Yves LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE).

Présents 15

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME.

Votants 17

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur : M. le MAIRE

Création de 6 postes saisonniers dans la filière animation.

M. le MAIRE rappelle au Conseil que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité, et plus particulièrement son article L.332-23-2°.

Il est proposé, en prévision de la période estivale, la création d'emplois correspondant à un besoin saisonnier pour les vacances d'été 2024 (soit du 8 juillet 2024 au 31 août 2024) au sein du service Enfance visant à renforcer les équipes d'animation, aussi bien pour l'accueil du centre de Loisirs durant cette période de forte affluence, que pour la tenue de « Vémars Plage » dans de bonnes conditions.

Transmise le

29 MARS 2024

Il est proposé au Conseil Municipal la création des emplois suivants :

Affichée le

29 MARS 2024

- 4 postes d'adjoints d'animation affectés à Vémars Plage du 08 juillet 2024 au 02 aout 2024
- 2 postes d'adjoints d'animation affectés au Centre de Loisirs du 08 juillet 2024 au 02 aout 2024 et du 26 aout 2024 au 31 aout 2024

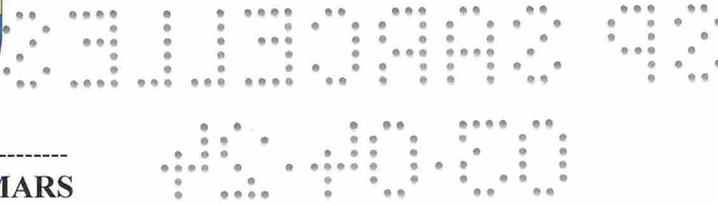
Vu le C.G.C.T,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.332-23-2°,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,



VILLE DE VEMARS



Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 et les décrets n°2000-815 du 25 août 2000 et n°2001-623 du 12 juillet 2001,

Considérant les besoins pour la période estivale 2024 dans les domaines ci-dessous :

- Vémars Plage
- Centre de loisirs

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité pour dont 1 abstention (A. GOLETTO),**

- ✓ **DECIDE** de créer 6 postes non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation, pour effectuer des missions d'animateurs en raison des besoins saisonniers de la période estivale 2024 et conformément au tableau ci-dessous :

Statut	Filière	Grade	Nombre	Période	Temps	Rémunération
Contractuel Saisonnier	Animation	Adjoint d'animation	4	Du 08 juillet 2024 au 02 août 2024	Horaire	1 ^{er} échelon IB 367/IM 366
Contractuel Saisonnier	Animation	Adjoint d'animation	2	Du 8 juillet 2024 au 02 août 2024 et du 26 août 2024 au 31 août 2024	Horaire	1 ^{er} échelon IB 367/IM 366

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier

